

Lettre de Walter Hallstein aux représentations allemandes (Bonn, 15 août 1952)

Légende: Le 15 août 1952, Walter Hallstein, secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (RFA), annonce aux représentations de la RFA à La Haye, Bruxelles, Luxembourg, Paris et Rome que la constitution du Conseil spécial de ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est prévue au début du mois de septembre. Réuni à Luxembourg, le Conseil doit être présidé par le représentant de la RFA.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CECA, CM1. CM1 1952. Première session du Conseil spécial de Ministres du 8 au 10 septembre 1952 à Luxembourg, CM1/1952-1.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_walter_hallstein_aux_representations_allemandes_bonn_15_aout_1952-fr-baf69531-1e05-4c38-ae57-1b73ec34fa26.html



Date de dernière mise à jour: 11/11/2015

Lettre de Walter Hallstein, secrétaire d'État du ministère des Affaires étrangères, aux représentations de la République Fédérale d'Allemagne (Bonn, 15 août 1952)

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Bonn, le 15 août 1952

Très urgent

Par courrier

Aux représentations de la République Fédérale d'Allemagne à
La Haye
Bruxelles
Luxembourg
Paris
Rome (par télégraphe)

I) Conformément aux dispositions transitoires du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (para 3) la constitution du Conseil des Ministres de la Communauté du Charbon et de l'Acier aura lieu au début de septembre prochain. Suivant l'ordre alphabétique, cette première réunion du Conseil des Ministres sera présidée par le représentant de la République fédérale; celui-ci convoquera le Conseil (art.27 et 28 du Traité instituant la Communauté du Charbon et de l'Acier). Cette réunion aura lieu à Luxembourg.

Parmi les sujets prévus figurent également des questions ayant trait à la politique extérieure. Par conséquent, il convient d'envisager la participation des ministres des affaires étrangères des pays intéressés à cette réunion. C'est pour cela que, du côté allemand, M. le Chancelier fédéral lui-même y prendra part et se chargera des invitations à adresser aux intéressés. En outre, la participation des ministres compétents pour les questions économiques du Plan Schuman (Ministre de l'Economie ou de l'Industrie) est nécessaire.

M. le Chancelier fédéral propose comme date de la réunion les 2 et 3 septembre. Pour préparer cette réunion, le projet d'ordre du jour ci-joint a été élaboré à Bonn.

Je vous prie de bien vouloir transmettre cet ordre du jour au Ministère des Affaires Etrangères du pays où votre représentation exerce ses fonctions, en lui demandant de prendre position à ce sujet et, le cas échéant, de formuler des suggestions tendant à compléter cet ordre du jour.

II) La réunion du Conseil des Ministres fournira une excellente occasion pour traiter, dans le cadre des discussions entre les ministres des affaires étrangères, les questions qui n'ont pas pu être réglées lors de la dernière conférence des Ministres des Affaires Etrangères ayant eu lieu à Paris les 23 et 24 juillet dernier, à savoir la question de l'Autorité politique européenne, en particulier, les délibérations sur la résolution n°14 de l'Assemblée Consultatif du Conseil de l'Europe et la réponse à formuler au sujet de l'aide-mémoire britannique du 16 Juillet dernier, en prenant en considération la proposition commune des gouvernements italien et français. Par conséquent, M. le Chancelier fédéral a l'intention de suggérer qu'il soit procédé également à la discussion de ces questions. A cet égard, il se trouve en accord avec M. Schuman, Ministre des Affaires Etrangères, qui a présidé la dernière conférence des Ministres des Affaires Etrangères des six pays ; M. Schuman a fait savoir, il y a quelques jours, qu'il juge opportun de procéder de cette façon.

Je vous prie d'en informer également le ministère des affaires étrangères.

En outre, je vous prie de m'informer par télégraphe du résultat de vos démarches, ceci dans le plus bref délai possible. Dès que j'aurai reçu les réponses des gouvernements, je ferai parvenir les invitations aux pays intéressés

Projet d'ordre du jour

Réunion des 2 et 3 septembre 1952

- 1.) Constitution du Conseil ;
- 2.) Règlement intérieur et secrétariat ;
- 3.) Statut des Membres de la Haute Autorité et de la Cour ;
- 4.) Rapport du Président de la Haute Autorité sur l'activité que la Haute Autorité a exercée jusqu'à cette date ;
- 5.) Relations de la Communauté avec des pays tiers, notamment avec la Grande Bretagne ;
- 6.) Questions diverses.